

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2585

24 septembre 2014

SOMMAIRE

4finance S.A.	124039	Le Ninian S.A.	124064
Ageplan	124040	LSREF3 Eve Investments S.à r.l.	124034
Alter Domus Group S.à r.l.	124039	Lux 40 Starlight GBP S.à r.l.	124043
Alter Domus International S.à r.l.	124038	Malmaison Europe S.à r.l.	124034
Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.	124041	Man Promotions S.à r.l.	124071
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	124040	Mobsat Gérance S.à r.l.	124079
Alter Domus Transfer Pricing S.à r.l. ...	124041	Momo Pledgeco S.à r.l.	124079
Alu-Fer S.à r.l.	124041	Nemab S.à r.l.	124036
Andar S.à r.l.	124079	NetApp Luxembourg S.à r.l.	124035
Asia Investment Soparfi S.à r.l.	124040	New Day Group Holdings S.à r.l.	124035
Bei Der Schoul - Filipe S.à r.l.	124054	Notabene S.A.	124080
Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	124037	Ocean Breeze Finance S.A.	124034
Brookbylux S.à r.l.	124037	Patrizia Investment Management HoldCo S.à r.l.	124068
Brunelleschi S.à r.l.	124036	Portunato & Cie S.à r.l.	124080
BTIL Sàrl	124036	Power Equity Investments S.A.	124075
Bunt	124036	Remich Project Invest S.à r.l.	124072
Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l.	124035	RSR Estate Holding S.A.	124065
Butzebuerg S.à r.l.	124037	SCI Barnabe	124073
BWPE - FTL S.C.A. SICAR	124037	Shilling S.à r.l.	124080
Challenger Regnellach S.à r.l.	124035	Solufi S.A.	124038
Davies 3a S.à r.l.	124055	Solumo S.A.	124038
Davies 3b S.à r.l.	124057	Sport Fashion G.m.b.H.	124041
Dromeus Capital Group S.A.	124036	Steen Holdco S.à r.l.	124079
ERE III - N°1 S.à r.l.	124061	TDK Europe S.A.	124040
E.V.S. (Ergon Vehicle Sausalitos) S.A ...	124042	Tiberghien Luxembourg S.à r.l.	124079
Floxizz S.A.	124059	V.M.C. SA	124063
GCE Holdco S.à r.l.	124037	Wicar Invest S.A., SPF	124039
GCE Luxco S.à r.l.	124038	Wicar Invest S.A., SPF	124039
Hoffmann-Thill Topaze S.à r.l.	124034	Work Inside Luxembourg S.à r.l.	124038
International Participation Company (Iparco) S.A., SPF	124060	YNVENYTY S.A.	124039
Kansas City Southern International Ventu- res S.A.	124034	Zen S.A.	124041
		Zoë S.à r.l.	124040

Hoffmann-Thill Topaze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7525 Mersch, Centre Commercial TOPAZE.

R.C.S. Luxembourg B 47.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104092/9.

(140124466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Kansas City Southern International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104156/10.

(140124590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

LSREF3 Eve Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.543.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014104230/10.

(140124887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Malmaison Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 123.952.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104247/10.

(140124408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Ocean Breeze Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.937.

Die Aktionäre der Ocean Breeze Finance S.A. haben in der Ordentlichen Aktionärsversammlung vom 30.06.2014 beschlossen, das Mandat der folgenden Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern:

- Andreas Fisch, geschäftsansässig in der 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Henri Zimmer, geschäftsansässig in der 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Holger Möller, geschäftsansässig in der 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Das Mandat gilt mit Wirkung vom 30.06.2014 und ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2020 stattfindet.

Luxembourg, den 17.07.2014.

Référence de publication: 2014104310/15.

(140124864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 56, Ceinture um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 59.383.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104715/10.

(140125312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

NetApp Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.795.

En date du 9 Juillet 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Maurits Cornelis Willem Star Busmann, né le 20 novembre 1971, à Kilombero, en Tanzanie, résidant au Willy Mullenskade 17, 1087 KH Amsterdam, Pays-Bas, au poste de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Monsieur Todd Evan Parmacek, né le 13 janvier 1967, en Illinois, aux Etat-Unis d'Amérique, résidant au Lomanstraat 65,1075 PW Amsterdam, Pays-Bas, au poste de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NetApp Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2014104291/19.

(140124327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

New Day Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104292/10.

(140124541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Challenger Regnellach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 8.464.890,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 166.188.

Le siège social de l'actionnaire unique, Challenger Holding Guernsey Limited, de la Société, a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014104730/15.

(140125923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Brunelleschi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 50.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 18/07/2014.

Référence de publication: 2014104711/10.

(140125914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

BTIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 154.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104713/9.

(140125934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Bunt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 140.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104714/9.

(140125548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.536,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104290/10.

(140124403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Dromeus Capital Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 182.622.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 30 juin 2014 que:

- Monsieur Gérard Paul St-John Rowe-Ham a démissionné de ses fonctions d'Administrateur A de la Société avec effet immédiat.

- Madame Pinelopi Kalogri, née le 29 décembre 1951 à Athènes, Grèce, et résidant professionnellement au 5, Route de Genève, 1260 Nyon, Suisse, a été nommé Administrateur A avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104815/16.

(140125761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Butzebuerg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4628 Differdange, 6, rue Metzkiimmert.
R.C.S. Luxembourg B 160.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104716/9.

(140125767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

BWPE - FTL S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104717/10.

(140125643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Brookbylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.757.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104710/9.

(140125219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104709/10.

(140125981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

GCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 25.446.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.011.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que liquidateur de la Société,

2 de nommer Triton II Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 31.090,-, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171261, en tant que liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCE Holdco S.à r.l., (en liquidation)

Référence de publication: 2014104920/16.

(140125658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

GCE Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 713.426,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.012.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que liquidateur de la Société,

2 de nommer Triton II Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 31.090,-, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171261, en tant que liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCE luxco S.à r.l., (en liquidation)

Référence de publication: 2014104921/16.

(140125689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Solufi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104485/9.

(140124247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Solumo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104487/9.

(140124245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Work Inside Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORK INSIDE LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2014104568/10.

(140124278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Alter Domus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104604/10.

(140125134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Wicar Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104564/9.

(140124786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Wicar Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104565/9.

(140124787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

4finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 173.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104578/10.

(140124527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.600.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104603/10.

(140125124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 76.925.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 juillet 2014, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Linden Development S.A.

- Les membres du conseil d'administration, délibérant valablement, nomment Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, à la fonction de Président du conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YNVENYTYS S.A.

Référence de publication: 2014104571/16.

(140124580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de TDK EUROPE SA daté du 27 juin 2014

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de la démission de:

Mr Yoshiyuki NAMBA résident à Hansaallee 115,40549 DUESSELDORF, Allemagne, de la fonction d'Administrateur et Vice-Président Exécutif du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} juillet 2014.

Et de la nomination de:

Mr Takahiko ONO résident à Duisburger Strassen 18,40477 DUESSELDORF, Allemagne, à la fonction d'Administrateur et Vice-Président Exécutif du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} juillet 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Référence de publication: 2014104515/16.

(140124631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Zoë S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 11A, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 169.736.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104576/9.

(140124393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Ageplan, Société Anonyme.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 96.347.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104622/9.

(140125072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Asia Investment Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 158.093.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104614/10.

(140125735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104606/10.

(140125198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Sport Fashion G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 11A, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 29.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104489/9.

(140124392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Alu-Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 5, Nidderpallenerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104633/9.

(140125465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Alter Domus Transfer Pricing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104607/10.

(140124963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104605/10.

(140125098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Zen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Z.A. Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 99.681.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2014 de la société ZEN S.A., les décisions suivantes:

- D'accepter la démission, à compter du 27 juin 2014, de Madame Myriam QUARING, demeurant 104, rue des Champs à L-3442 DUDELANGE, en tant qu'administrateur.

- D'accepter la nomination, à compter du 27 juin 2014, de Monsieur Pascal AUBERT, demeurant 12, rue du Sansonnet à F-57050 METZ, en tant qu'administrateur, jusqu'en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 17 juillet 2014.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014104573/16.

(140124873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

E.V.S. (Ergon Vehicle Sausalitos) S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 187.279.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE DIX JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, employé privé, résident professionnellement au Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme dénommée «E.V.S. (Ergon Vehicle Sausalitos) S.A.», ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 187.279,

société constituée aux termes d'un acte reçu en date du 22 mai 2014 par le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les statuts de la société n'ayant jamais été modifiés jusqu'à ce jour, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration tenu le 9 juillet 2014,

un extrait de ce procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Que la Société a un capital émis de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) toutes libérées intégralement.

2. Qu'aux termes du 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la Société a un capital autorisé de EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

3. Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa du même article 5, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'alinéa 3 de l'article 5 des statuts est libellé comme suit:

« **5.3.** Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

4. Que par décision du 9 juillet 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, à concurrence d'un montant de EUR 52.250,- (cinquante-deux mille deux cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) au montant de EUR 102.250,- (cent deux mille deux cent cinquante Euros) par la création et l'émission de 52.250 (cinquante-deux mille deux cent cinquante) actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 18.802.750,- (dix-huit millions huit cent deux mille sept cent cinquante Euros).

5. Que par décision du 9 juillet 2014 le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription intégrale des actions nouvellement émises par l'actionnaire unique de la société comme suit:

Actionnaires	Actions
Ergon Capital Partners III S.A.	52.250
TOTAL	52.250

6. Que l'augmentation de capital a été libérée intégralement par des versements en espèces à concurrence d'un montant total de EUR 18.855.000,- (dix-huit millions huit cent cinquante-cinq mille Euros) duquel montant un montant de EUR 52.250,- (cinquante-deux mille deux cent cinquante Euros) est versé dans le compte capital de la Société et le solde, à savoir le montant de EUR 18.802.750,- (dix-huit millions huit cent deux mille sept cent cinquante Euros) est versé dans le compte prime d'émission de la Société, de sorte que la somme totale de EUR 18.855.000,- (dix-huit millions huit cent cinquante-cinq mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié à la notaire soussignée au moyen d'un certificat bancaire.

7. Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital souscrit total se trouve porté à EUR 102.250,- (cent deux mille deux cent cinquante Euros) divisé en 102.250 (cent deux mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent deux mille deux cent cinquante euros (102.250 EUR) représenté par cent deux mille deux cent cinquante (102.250) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (1 EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la société ou mis à charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 6.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 juillet 2014. Relation: RED/2014/1545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014103921/84.

(140124934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Lux 40 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.691.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lux 40 Starlight GBP S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six British Pounds (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account ("the share premium account") may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification

to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirteen thousand British Pounds (13,000 GBP) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 16,408,54 (sixteen thousand four hundred eight Euro and fifty-four Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on July 7th, 2014.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept juillet,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 40 Starlight GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des associés. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 16.408,54 (seize mille quatre cent huit Euros cinquante-quatre Eurocent).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. LAC/2014/32405. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104182/589.

(140124904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Bei Der Schoul - Filipe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 103.784.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Madame Sandra Isabelle VIEIRA, secrétaire médicale, née à Pétange, le 22 août 1977 (Matricule 1977 0822 24964), demeurant à L-4630 Differdange, 20, rue de la Montagne.

Laquelle comparante a déclaré ce qui suit:

que la société BEI DER SCHOUL-FILIFE S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 15 octobre 2004, publié au Mémorial C no 37 du 13 janvier 2005;

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500.-), divisé cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (€ 125.-) chacune, libéré et souscrit entièrement par l'associé unique Monsieur Adrien Antoine DA COSTA FILIFE, monteur en ventilation, né à Differdange, le 7 mai 1973 (Matricule 1973 0507 138), ayant demeuré en dernier lieu à L-4630 Differdange, 20, rue de la Montagne;

que Monsieur Adrien Antoine DA COSTA FILIFE, préqualifié, est décédé à Bascharage, le 11 février 2006, laissant comme héritiers par parts égales ses trois enfants mineurs Ryan, Jayson et Phoebé DA COSTA FILIFE;

Que suivant ordonnance rendue par Madame Béatrice KIEFFER, juge des tutelles auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 1^{er} juin 2006, la comparante Madame Sandra Isabelle VIEIRA, mère des prédits enfants mineurs, a été autorisée à reprendre les parts leur échus dans la succession de feu leur père sous réserve de reprendre tout passif éventuel de la société BEI DER SCHOUL-FILIFE S.à r.l.:

Que partant Madame Sandra Isabelle VIEIRA est désormais seule et unique associée de ladite société;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 15 mars 2008;

que l'associée unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'elle se déclare investie de tout l'actif de la société;

qu'elle s'engage expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Madame Sandra Isabelle VIEIRA, préqualifiée.

124055

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de Madame Sandra Isabelle VIEIRA.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Vieira, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: EAC / 2014 / 9665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103814/46.

(140124262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Davies 3a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.310.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Davies 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 145.308,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, Avocate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Davies 3a S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.310, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 6 March 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 753 on 7 April 2009. The articles were not amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the manager of the Company for the exercise of his mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Sole Shareholder and until full discharge is granted to him (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;

- the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and

- the Liquidator shall have the broadest powers to perform its duties as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting further authorizations of the general meeting of shareholders of the Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Davies 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 145.308,

ici représentée par Gersende Masfayon, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Davies 3a S.à r.l. (ci-après mentionnée comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.310, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 mars 2009 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 753 le 7 avril 2009. Les statuts n'ont été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution de l'Associé Unique et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs pour effectuer sa mission tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28742. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103893/102.

(140124972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Davies 3b S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.311.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Davies 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 145.308,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, Avocate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Davies 3b S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.311, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 6 March 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 753 on 7 April 2009. The articles were not amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the manager of the Company for the exercise of his mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Sole Shareholder and until full discharge is granted to him (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and

- the Liquidator shall have the broadest powers to perform its duties as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting further authorizations of the general meeting of shareholders of the Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Davies 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 145.308, ici représentée par Gersende Masfayon, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Davies 3b S.à r.l. (ci-après mentionnée comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.311, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 mars 2009 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 753 le 7 avril 2009. Les statuts n'ont été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution de l'Associé Unique et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs pour effectuer sa mission tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28743. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103894/102.

(140124979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Floxizz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.604.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FLOXIZZ SA avec siège social à L-4772 Pétange, 41b, rue de la Piscine, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 138 604, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1438 du 11 juin 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence d'Alain LE NÉNAN, clerc de notaire, demeurant à Herserange (France), qui désigne comme secrétaire Alice GOMES, employée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Gilles HAYEZ, employé, demeurant à St Genesius Rode (Belgique),

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. la constatation de la libération complète du capital;
2. le transfert du siège social;
3. l'adaptation de l'article 2 des statuts;
4. la modification de l'article 15 des statuts;
5. la prorogation du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle constate que le capital de trente et un mille (31.000.-) euros est actuellement complètement libéré suite au versement de la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250.-) euros sur le compte de la Société. Ce qui est confirmé au notaire au moyen d'une attestation bancaire.

Seconde résolution

Elle transfère le siège social de la société de L-4772 Pétange, 41b, rue de la Piscine à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

Troisième résolution

Suit à la résolution précédente elle adapte le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Quatrième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier juin à 14.00 heures."

Cinquième résolution

Elle proroge le mandat de l'administrateur unique Gilles HAYEZ, employé, né à Turnhout, le 9 juillet 1967, demeurant à B-1640 St Genesius Rode, 104, Stationstraat et celui de Catherine WITTAMER, comptable, née à Etterbeek (Belgique), le 23 janvier 1979, demeurant à B-1480 Waterloo, 14, rue de Malmaison dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2019.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Le Nénan, Gomes, Hayez et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2014. Relation LAC/2014/30352. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014104017/59.

(140124915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

International Participation Company (Iparco) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 27.941.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial INTERNATIONAL PARTICIPATION COMPANY (IPARCO) S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 27941,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 15 avril 1988, publié au Mémorial C numéro 189 du 13 juillet 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 12 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1235 du 26 juin 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille trois cent vingt-six (12.326) actions sans désignation de valeur nominale chacune, représentant l'intégralité du capital de quatre millions six cent quatre-vingt-un mille euros (€ 4.681.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32924. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104132/62.

(140124768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

ERE III - N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.236.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "ERE III - N°1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137236, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations., number 953 on 17 April 2008.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 20 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations., number 2003 on 25 September 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolves to fix the number of liquidators at one (1) and further resolves to appoint as sole liquidator of the Company:

"SIGNES S.A.", a public limited company ("société anonyme") organized and existing under the Luxembourg law with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 46.251.

Third resolution

The sole shareholder resolves to determine the powers of the liquidator in respect to the liquidation of the Company as follows:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the General Meeting of Partners in the cases provided for by law.
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory, and the liquidator may refer to the books of the Company.
- The liquidator may, under its own responsibility and for particular and specific acts, delegate to one (1) or several third persons, who will act as its proxies, a part of its powers it determines and for the period it fixes.
- Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorized and empowered to make at any time, in one part or in several parts, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ERE III - N°1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137236, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 953 du 17 avril 2008.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2003 du 25 septembre 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer comme liquidateur unique de la Société:

«SIGNES S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 46.251.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur, dans le cadre de la liquidation de la Société, comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas prévus par la loi.
- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux livres de la Société.
- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations particulières et spécifiques, déléguer à une ou plusieurs tierces personnes, qui agiront comme son mandataire, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

- Des bénéficiaires nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, conformément toutefois aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9679. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014103964/97.

(140124121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

V.M.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 98.203.

Im Jahre zweitausend vierzehn, den dritten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft V.M.C. SA, mit Sitz in L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marché, R.C. Nummer B 98.203 (matr. 1999 2222 533), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch den Notar Fernand UNSEN, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 27. August 1999, veröffentlicht im Memorial C n°870 vom 19. November 1999 und verlegte ihren Sitz nach Vianden durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 27. September 2013, veröffentlicht im Memorial C n°2886 vom 16.11.2013 Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Dame Solia VARJONEN, Rentnerin, wohnhaft in L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg;

Die Versammlung verzichtet auf die Ernennung eines Sekretärs und eines Stimmenprüfers

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1. Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die TAUSEND (1000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung umfasst den nachfolgenden Punkt:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marché nach L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg und somit Abänderung des Artikel 2 Absatz 1 der Statuten.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheißen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Einzigter Beschluss:

Die Versammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg und somit Abänderung des Artikel 2 Absatz 1 der Statuten welcher folgenden Wortlaut erhält:

Art. 2. (Absatz 1). Der Gesellschaftssitz befindet sich in Wilwerdange.

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Erklärung der Unterzeichner

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert)

Kosten und Gebühren:

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf siebenhundert Euro.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Solia VARJONEN, Vesa KOUSA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8567. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd (signé): Recken FUER.

GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 14. Juli 2014.

Référence de publication: 2014103617/54.

(140121879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Le Ninian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 67.946.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «LE NINIAN S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée sous la dénomination «Compagnie Auxiliaire de Participations Commerciales» suivant acte notarié dressé en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 24 mars 1999, sous le numéro 199 et page 9522. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67 946.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 03 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial le 31 janvier 2008, sous le numéro 260 et page 12 448.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31 000.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) actions sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «LE NINIAN S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:
la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
 - le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
 - le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BOSSI, C. DE WAELE, R. WELCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9706. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014104202/66.

(140124163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

RSR Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.394.

In the year Two Thousand and fourteen, on the nineteenth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company "RSR Estate Holding S.A.", a société anonyme, with registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, dated February 4, 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 881 on April, 13 2013,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B175394 (the "Company"). The articles of incorporation haven't been modified since then.

The meeting is presided by Mrs Audrey Lenert, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Guy Decker, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Fasbender, managing director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the Company's capital by an amount of two hundred and ninety thousand six hundred Swiss francs (CHF 290,600.-) so as to raise it from its present level of seven hundred fifty thousand Swiss francs (CHF 750,000.00.-) to one million forty thousand six hundred Swiss francs (CHF 1,040,600.-) by the issue of two thousand nine hundred and six (2,906) new shares, with a nominal value of one hundred Swiss francs (CHF 100.-) each, having the same rights and privileges to the existing shares of the Company, (the "New Shares");

2. Subscription and payment of two thousand nine hundred and six (2,906) new shares by Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of the Company;

4. Miscellaneous.

II. The sole shareholder represented, the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, which signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. The entire share capital is represented, it could be ignored convocations, the sole shareholder represented is duly convened and declaring having been aware item of the agenda was communicated in advance.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company’s capital of the Company by an amount of two hundred and ninety thousand six hundred Swiss francs (CHF 290,600.-) so as to raise it from its present level of seven hundred fifty thousand Swiss francs (CHF 750,000.00.-) to one million forty thousand six hundred Swiss francs (CHF 1,040,600.-) by the issue of two thousand nine hundred and six (2,906) new shares, with a nominal value of one hundred Swiss francs (CHF 100.-) each, having the same rights and privileges to the existing shares of the Company, (the “New Shares”).

Intervention - Subscription - Liberation

Thereupon intervened Mr Christophe Fasbender, prenamed, in his capacity as proxyholder of Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme, having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B133375 (the “New Shareholder”), and acting by virtue of a proxy given under private seal on the 19th day of June, 2014, which, signed “ne varietur” by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, declares to subscribe in the name and on behalf of the New Shareholder the two thousand nine hundred and six (2,906) new shares, with a nominal value of one hundred Swiss francs (CHF 100.-) each.

The New Shareholder of the New Shares has fully paid up by contribution in cash, so that the amount of two hundred and ninety thousand six hundred Swiss francs (CHF 290,600.-) is now at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary who states it.

Second resolution

Following the foregoing resolution, the sole shareholder amends the first paragraph of Article 5 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“The corporate capital is set at one million forty thousand six hundred Swiss francs (CHF 1,040,600.-), divided in ten thousand four hundred and six (10,406) shares having a par value of a hundred Swiss francs (CHF 100.-) each.”.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RSR Estate Holding S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant

acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-Sur-Alzette, en date du 4 février 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 881 du 13 avril 2013,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175394. les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Lenert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Fasbender, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent nonante mille six cents francs suisses (CHF 290.600,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille francs suisses (CHF 750.000,-), à un montant de un million quarante mille six cents francs suisses (CHF 1.040.600,-) par l'émission de deux mille neuf cent six (2.906) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la Société, (les «Nouvelles Actions»);

2. Souscription et libération des deux mille neuf cent six (2.906) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions») par Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133375 (le «Nouvel Actionnaire»);

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il possède ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

III. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. La présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent nonante mille six cents francs suisses (CHF 290.600,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille francs suisses (CHF 750.000,-), à un montant de un million quarante mille six cents francs suisses (CHF 1.040.600,-) par l'émission de deux mille neuf cent six (2.906) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la Société, (les «Nouvelles Actions»)

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, est intervenue Monsieur Christophe Fasbender, prénommé, en sa qualité de mandataire de Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133375 (le «Nouvel Actionnaire», et agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé en date du 19 juin 2014,

laquelle après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire au nom et pour le compte du Nouvel Actionnaire, les deux mille neuf cent six (2.906) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), chacune.

Le Nouvel Actionnaire a entièrement payé les Nouvelles Actions moyennant un apport en numéraire de sorte que la somme de deux cent nonante mille six cents francs suisses (CHF 290.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les actionnaires modifient le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, comme suit:

«Le capital social est fixé à un million quarante mille six cents francs suisses (CHF 1.040.600,-), représenté par dix mille quatre cent six (10.406) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

DONT ACTE, fait passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés avec le Notaire le présent acte.

Signé: A. Lenert, G. Decker, C. Fasbender, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28653. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104406/158.

(140124554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Patrizia Investment Management HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 188.671.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am vierten Juli,

Vor Uns der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, eingetragen im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B. 122906,

hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1330 Luxembourg,

aufgrund einer am 30. Juni 2014 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notarin "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienenene hat die Notarin gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

SATZUNG

Titel I. Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung sowie dieser Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten

beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 4. Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäuden), langfristige immobilienbezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease), Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen und anderen Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobiliengesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, dessen Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderer Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diesen Investitionsvehikel gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solchen Investitionsvehikel bleibt, vorausgesetzt, dass die finanzierte Immobilie letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert EURO (EUR 100,-).

Art. 8. Solange nur ein Anteilinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. Verwaltung

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter sein können. Der (die) Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung bestellt, die sie auch jederzeit wieder abberufen können. Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Teilbefugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.

Art. 11. Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder

- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
- der Geschäftsführer insolvent wird, oder
- der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilsinhaber oder die Gesellschafterversammlung abgewählt wird.

Art. 12. Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden, fallen in den Aufgabenbereich des/der Geschäftsführer(s). Der/die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen gegenüber Dritten in jeder Rechtsstreitigkeit entweder als Klägerin oder Beklagte.

Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind. Darüber hinaus kann eine gesonderte Entscheidung getroffen werden, durch die die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wird. Eine solche Delegation lässt die Einzelzeichnungsbefugnis der Geschäftsführer unberührt.

Titel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilsinhaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der/des Geschäftsführer(s) überschreiten, werden von dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter, werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der/des Geschäftsführer(s). Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Titel V. Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2014 endet.

Art. 16. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilsinhaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Art. 17. Die Gesellschafterversammlung verabschiedet jedes Jahr einen Geschäftsplan, einschließlich eines Haushaltsplans, mit Blick auf das darauffolgende Jahr oder die darauf folgenden Jahre.

Titel VI. Liquidation, Auflösung

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner jeweils geltenden Fassung bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Gesellschaftern vereinbart ist.

Titel VII. Verschiedenes

Art. 19. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte PATRIZIA Luxembourg S.à r.l. zeichnet einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Beschlüsse der Alleinigen Gesellschafterin

Sodann fasst die Erschienene, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Arwed Fischer, geboren am 2. November 1952 in Kemnath, Deutschland, geschäftlich ansässig in Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Deutschland; und

- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, geschäftlich ansässig in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iii) Zum Wirtschaftsprüfer wird Deloitte Audit, eine société à responsabilité limitée, mit Sitz in 560 rue de Neudorf, L-2200 Luxemburg, eingetragen im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B67895, bis zum 31 Dezember 2015.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, der amtierenden Notarin, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Wagner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. LAC/2014/32404. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104345/166.

(140124072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Man Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6944 Niederanven, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 169.509.

L'an deux mil quatorze, le neuvième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée MH INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 106104, dûment représentée par son gérant unique Monsieur Michael HUGHES, promoteur immobilier, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

2.- La société à responsabilité limitée INVESTDEVELOPMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, Rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg numéro B 121616, dûment représentée par Monsieur Michael HUGHES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3.- Monsieur Riens AAPKES, professeur, né à Den Helder (Pays-Bas), le 28 avril 1964, demeurant à NL-1273 GW Huizen, Fauna 51 (Pays-Bas) dûment représenté par Monsieur Michael HUGHES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAN PROMOTIONS S.à r.l., avec siège social à L-7222 Walferdange, 42, rue de Dommeldange, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 169.509, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mai 2012, publié au Mémorial C du 14 juillet 2012, numéro 1780 (la «Société»).

Les associés, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-7222 Walferdange, 42, rue de Dommeldange, à L-6944 Niederanven, 1, rue Dicks.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (1^{er} paragraphe). «Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Michael Hughes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juillet 2014. LAC / 2014/ 32380. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104271/49.

(140124465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Remich Project Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 65, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.141.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „IMMOPROINVEST, S.à r.l.“, mit Sitz in L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 119.818, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Paul KOCH, Immobilienmakler, wohnhaft in L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck;

2.- Die Aktiengesellschaft „EUROFERTIGBAU A.G.“, mit Sitz in L-5550 Remich, 22, rue de Macher, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 86.311, hier vertreten durch Herrn Franz Josef LAUX, Maurermeister und Bauingenieur, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Mettlacher Strasse 34 (Deutschland), aufgrund einer Privatschriftlichen Vollmacht.

3.- Die Aktiengesellschaft „LAUX Beteiligungsgesellschaft A.G.“ mit Sitz in L-5550 Remich, 22, rue de Macher, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 86.311, hier vertreten durch seinen alleinigen Verwaltungsratsmitglied Herrn Franz Josef LAUX, Maurermeister und Bauingenieur, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Mettlacher Strasse 34 (Deutschland), welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten.

Vorbezeichnete Vollmacht, nachdem diese „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr registriert zu werden.

Welche Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen unter 1° und 2° erklären, dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Remich Project Invest S.à r.l. sind, mit Sitz in L-5969 Itzig, 65, Rue de la Libération, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 148141, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 3. September 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1986 vom 12. Oktober 2009.

IMMOPRO-INVEST, S.à r.l., vorgenannt unter 1°, Inhaberin von insgesamt 50 Anteilen in der Gesellschaft Remich Project Invest S.à r.l., überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens ihre fünfzig (50) Anteile an die unter 3° vorgenannte

Gesellschaft LAUX Beteiligungsgesellschaft A.G., welcher hier durch seinen alleinigen Verwaltungsratsmitglied vertreten ist und dies annimmt, zu einem zwischen den Parteien vereinbarten Preis, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Herr Marc MASCIOVECCHIO, Immobilienmakler, wohnhaft in 20, Rue de l'Indépendance, L-3238 Bettembourg, in seiner Eigenschaft als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft Remich Project Invest S.à r.l., nimmt, durch eine gegenwärtiger Urkunde beigefügte Erklärung, die vorgenannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragungen haben sich die unter 2° und 3°, handelnd und vertreten wie vorerwähnt, vorgenannten Gesellschafter der Gesellschaft Remich Project Invest S.à r.l. zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgenden Beschluss gefasst:

Erster und Einziger Beschluss

Die Gesellschafter erklären, dass die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

- EUROFERTIGBAU A.G., vorgenannt, fünfzig	50 Anteile
- LAUX Beteiligungsgesellschaft A.G., vorgenannt, fünfzig	50 Anteile
INSGESAMT: EINHUNDERT	100 ANTEILE

Bevollmächtigung

Der Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf zweitausend Euro (EUR 2.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Paul Koch, Franz Josef Laux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juillet 2014. LAC / 2014 / 32376. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Juli 2014.

Référence de publication: 2014104383/58.

(140124440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

SCI Barnabe, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg E 5.397.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 24 juin

Les soussignés:

1) La société SUVARNA FINANCE S.A., ayant son siège social au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B. 144905,

ici représentée par ses administrateurs M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach et M. Fabrice HUBERTY, employé privé, avec adresse professionnelle au L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2) La société TC Private Equity S.à r.l., ayant son siège social au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B. 147964,

ici représentée par ses administrateurs M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach et M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Ont établi de la manière suivante, les statuts d'une société civile immobilière devant exister entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile sous la dénomination sociale de "S.C.I. Barnabé.", (la "Société"), régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations dans toute société luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société a également pour objet, l'acquisition, le lotissement et la vente de terrains, ainsi que l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion et la vente d'im-

meubles en dehors de toutes opérations commerciales, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts d'un euro (1,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1- Suvarna Finance S.A., prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts;	99
à 2.- TC Private Equity S.à r.l., prénommé, une parts d'intérêts;	1
Total: cent parts d'intérêts,	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Art. 6. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 7. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à la majorité des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique (le cas échéant). Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 11. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à la majorité des 3/4 du capital social.

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les soussignés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée illimitée:

- M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, résidant professionnellement au L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, résidant professionnellement au L-2168 Luxembourg, 127, me de Mühlenbach;

- M. Fabrice HUBERTY, employé privé, résidant professionnellement au L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2. - Le siège social est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3. - Tous les actes, engagements ou conventions passés antérieurement à ce jour, au nom et pour compte de la Société en formation, sont repris sans condition par celle-ci et formellement acceptés par elle, lesdits actes seront considérés comme conclus par celle-ci dès l'origine.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Luxembourg, le 24 juin 2014.

Suvarna Finance S.A. / TC Piwate Equity S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014104467/98.

(140124650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 164.710.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TENTH DAY OF THE MONTH OF JULY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "POWER EQUITY INVESTMENTS S.A." (herewith the "Company") a société anonyme having its registered office at 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164710, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3170 on 23 December 2011. The articles of incorporation have been amended numerous times and for the last time pursuant to a notarial deed on 19 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2230 of 11 September 2013.

The meeting is opened under the chairmanship of Mrs Josette MOLITOR, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The chairman appoints as secretary Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The meeting elects as scrutineer Mr Benoit TASSIGNY prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Transfer the registered office from 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg to the municipality of Mamer, to the following address: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, and subsequent amendment of the by-laws of the company.

2) Resignation of Mr Denis Brever, Mr Dany Andrea, Mr Sebastian Coyette and Mrs. Marie-Anne Back as directors of the company and discharge for the execution of their mandates.

3) Appointment of Mr. Thierry Stas, born on 20 June 1969 in Bruxelles, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, as new director of the company, fixation of the duration of his mandate.

4) Appointment of Mr. Fabio Gasperoni, born on 4 August 1978 in Roma, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, as new director of the company, fixation of the duration of his mandate.

5) Appointment of Mrs. Lilija Gudaviciute, born on 17 June 1963 in Lietuva, residing at Vytauto Str. 8-25, LT-00101 Palanga, Lithuania, as new director of the company, fixation of the duration of her mandate.

6) Resignation of Cederlux-Services Sàrl as statutory auditor of the company and discharge for the execution of its mandate.

7) Appointment of CAC Luxembourg SA as new statutory auditor of the company, fixation of the duration of its mandate.

8) Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg to the municipality of Mamer, to the following address: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Second resolution

In consequence of the here above resolution the meeting resolves to amend article 1st, paragraph 2 of the articles of association which will be read as follows:

“ **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi dans la Municipalité de Mamer.”

Third resolution

The meeting resolves to accept the resignation of:

- Mr Denis Brever,
- Mr Dany Andrea,
- Mr Sebastian Coyette and
- Mrs. Marie-Anne Back

being the current directors and chairman of the board of directors of the Company and resolves to give them total discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Cederlux-Services S.à r.l., as statutory auditor of the Company, and resolves to give it total discharge for the execution of its mandate.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint as new directors of the Company, for a period of two years:

- 1) Mr. Thierry Stas, born on 20 June 1969 in Bruxelles, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,
 - 2) Mr. Fabio Gasperoni, born on 4 August 1978 in Roma, residing professionally at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,
 - 3) Mrs. Lilija Gudaviciute, born on 17 June 1963 in Lietuva, residing at Vytauto Str. 8-25, LT-00101 Palanga, Lithuania,
- the mandate of the said directors as appointed, shall expire at the annual general meeting of the year 2016.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint as new statutory auditor of Company, for a period of two years:

CAC Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 188175,

the mandate of the said statutory auditor as appointed, shall expire at the annual general meeting of the year 2016.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUATORZE. LE DIX JUILLET.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 2A, rue Jean Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164710, constituée suivant acte notarié du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3170 du 23 décembre 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 19 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2230 du 11 septembre 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Josette MOLITOR, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président nommé comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, dans la Commune de Mamer, à l'adresse suivante: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, et modification conséquente des statuts de la société.

2. Démission de Mr Denis Brever, Mr Dany Andrea, Mr Sebastian Coyette et Mme Marie-Anne Back en leur qualité d'administrateurs de la société et décharge pour l'exécution de leurs mandats.

3. Nomination de Mr Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles, demeurant professionnellement à 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, en qualité de nouvel administrateur de la société, et fixation de la durée de son mandat.

4. Nomination de Mr Fabio Gasperoni, né le 4 août 1978 à Rome, demeurant professionnellement à 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, en qualité de nouvel administrateur de la société, et fixation de la durée de son mandat.

5. Nomination de Mme Lilija Gudaviciute, née le 17 juin 1963 à Lietuva, demeurant à Vytauto Str. 8-25, LT-00101 Palanga, Lituanie, en qualité de nouvel administrateur de la société, et fixation de la durée de son mandat.

6. Démission de Cederlux-Services Sàrl en sa qualité de commissaire aux comptes de la société et décharge pour l'exécution de son mandat.

7. Nomination de CAC Luxembourg SA comme nouveau commissaire aux comptes de la société et fixation de la durée de son mandat.

8. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, dans la Commune de Mamer, à l'adresse suivante: 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi dans la Municipalité de Mamer.”

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Denis Brever,
- Monsieur Dany Andrea,
- Monsieur Sebastian Coyette et
- Madame Marie-Anne Back

étant les actuels administrateurs et président du conseil d'administration de la société, et décide de leur donner décharge totale pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Cederlux-Services S.à r.l. en sa qualité de commissaire aux comptes de la société et décide de lui donner décharge totale pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société pour une durée de deux années:

1. Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles, demeurant professionnellement à 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,
2. Monsieur Fabio Gasperoni, né le 4 août 1978 à Rome, demeurant professionnellement à 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,
3. Madame Lilija Gudaviciute, née le 17 juin 1963 à Lietuva, demeurant à Vytauto Str. 8-25, LT-00101 Palanga, Lituanie, le mandat de ces nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale de la société de l'année 2016.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de deux années:

CAC Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188175,

le mandat de ce nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale de la société de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. MOLITOR, B. TASSIGNY, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 14 juillet 2014. Relation: RED/2014/1527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014104359/191.

(140123979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Mobsat Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014104256/10.

(140124645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Momo Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Steen Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104258/10.

(140124277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Andar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8116 Bridel, 2, Beim Antonskraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 36.611.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014104637/11.

(140125860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Tiberghien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.074.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 11 juillet 2014, que

- La société PEETERS BERNARD BV BVBA, ayant son siège social à Smoorstraat, 33, B-9250 Waasmunster, a cédé 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à Bernard PEETERS, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg;

- La société BERNARD VAN VLIERDEN BV BVBA, ayant son siège social à Karel Oomsstraat, 47A B.5, B-2018 Antwerpen, a cédé 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à Bernard PEETERS, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg;

- La société GERD D. GOYVAERTS BV BVBA, ayant son siège social à Vogelzanstraat, 69, B-2222 Itegem, a cédé 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à Bernard PEETERS, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg;

- La société KOEN VAN DUYSE, ADVOCAT BV BVBA, ayant son siège social à Perstraat, 83, B-9120 Haasdonk, a cédé 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à Bernard PEETERS, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg;

- La société ALAIN VAN GEEL BVBA, ayant son siège social à Leon Cuissezstraat, 46, B-1050 Bruxelles, a cédé 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à Jean-Luc DASCOTTE, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg;

- La société KOEN MORBEE ADVOCAAT BV BVBA, ayant son siège social à Lepelstraat, 77A, B-9140 Steendorp, a cédé 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à Jean-Luc DASCOTTE, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg;

- La société VERLINDEN W. BVBA, ayant son siège social à Bovenbosstraat, 71, B-3053 Heverlee, a cédé 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à Jean-Luc DASCOTTE, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg.

Par conséquent, à compter du 11 juillet 2014, la répartition du capital social de la société TIBERGHIE Luxembourg est la suivante:

Bernard PEETERS:	1.380 parts sociales
Jean-Luc DASCOTTE:	1.124 parts sociales
	<u>2.504 parts sociales</u>

Référence de publication: 2014103593/34.

(140122018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Notabene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 34, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 53.277.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 février 2013

En date du 07 février 2013, les actionnaires de la société susvisée ont décidé à l'unanimité de mettre un terme au mandat du commissaire aux comptes de la société:

- LG Management S.à r.l., ayant son siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland (RCS Luxembourg B 156.639) et ce, à compter du 07 février 2013.

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer au poste du commissaire aux comptes de la société:

- FISCOGEST S.AR.L., ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg (RCS Luxembourg B 129.532).

Son mandat prend effet au 07 février 2013 et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

En plus, les actionnaires déclarent accepter la démission de Madame Patrice SCHMITZ comme administrateur de la société et déclarent nommer, en remplacement de celle-ci, Madame Mariette CONTER, employée privée, née le 23 octobre 1954 à Grevenmacher et demeurant à F-57390 Audin-le-Tiche, 32, rue Francois, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

L'administrateur nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Pour extrait conforme

Esch-sur-Alzette, le 07 février 2013.

Référence de publication: 2014104306/24.

(140124506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Shilling S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Portunato & Cie S.à r.l.).**

Capital social: EUR 61.973,38.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 71.148.

EXTRAIT

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014104428/13.

(140124313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.